

---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance ordinaire du lundi 16 janvier 2017

Résolution: CA17 26 0025

---

**Recommandation au conseil municipal - Adoption du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier l'affectation du sol sur le lot numéro 2 402 168 du cadastre du Québec, bordé par l'avenue du Mont-Royal et les rues Augustin-Frigon, William-Tremblay et Molson, en vertu de l'article 89.1 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4)**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

De demander au conseil municipal:

D'adopter le règlement intitulé « *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)* », afin de modifier l'affectation du sol sur le lot numéro 2 402 168 du cadastre du Québec et bordé par l'avenue du Mont-Royal Est et les rues Augustin-Frigon et William-Tremblay et Molson.

De mandater l'Office de consultation publique de Montréal de tenir l'audience publique requise à l'article 89.1. de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1162913020

François William CROTEAU

---

Maire de l'arrondissement

Nataliya HOROKHOVSKA

---

Secrétaire d'arrondissement substitut

Signée électroniquement le 17 janvier 2017